

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 04/08/2020

Le campement illicite de migrants du square Jules Ferry (Paris, XI^e arrondissement) a été évacué avec mise à l'abri des occupants

Un campement illicite de migrants situé dans le XI^e arrondissement de Paris, square Jules Ferry, a été évacué ce matin. Cette opération, qui s'est déroulée dans le calme, a permis de mettre à l'abri 79 personnes dans des structures d'hébergement temporaire.

Un campement de migrants s'est constitué ces dernières semaines dans le square Jules Ferry, situé dans le XI^e arrondissement de Paris.

L'occupation de ce type de campement compromet la salubrité et la sécurité de ses occupants et des riverains.

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel CADOT, et le préfet de police, Didier LALLEMENT ont donc pris la décision, en lien avec la ville de Paris, de procéder au démantèlement de ce campement illicite afin de mettre à l'abri ses occupants dans des structures d'hébergement temporaires.

79 personnes volontaires dont 7 jeunes femmes ont été prises en charge par les services de l'Etat et leurs partenaires associatifs.

Cette opération s'est déroulée ce matin dans le calme. Chacune des personnes concernées s'est vue proposer une solution d'hébergement temporaire, où elle bénéficiera d'une prise en charge sanitaire, sociale et administrative, qui permettra notamment de déterminer leur orientation ensuite vers des structures d'hébergement adaptées à leur situation.

Depuis le 16 mars 2020, l'Etat a procédé à 10 opérations de ce type, qui ont permis de mettre à l'abri 3469 personnes.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

Tél : 01 82 52 40 25

Mél : pref-presse@paris.gouv.fr

Préfecture de police de Paris

Tél : 01 53 71 28 73

Mél : ppcom@interieur.gouv.fr